



Pour diffusion immédiate

# Des golfs de la MRC des Laurentides entament une démarche de protection des rives

**Saint-Faustin-Lac-Carré, le 8 décembre 2010 :** Des golfs situés sur le territoire de la MRC des Laurentides s'engagent à respecter un plan de revégétalisation des rives conçu par la dite MRC, et à le mettre en œuvre d'ici 2013. « Au total, c'est près de 110 000 mètres carrés de rives qui seront ainsi laissées au naturel! », se réjouit Ronald Provost, préfet de la MRC des Laurentides. L'initiative novatrice est soulignée par trois organismes de bassin versant (OBV), à savoir Abrinord (organisme de bassin versant de la rivière du Nord), AGIR pour la Diable (Alliance pour une gestion intégrée et responsable du bassin versant de la rivière du Diable) et l'OBV RPNS (organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon).



Le mercredi 8 décembre, lors d'une conférence de presse, Abrinord et AGIR pour la Diable ont signé des ententes de bassin versant avec les golfs de leurs territoires respectifs, la MRC des Laurentides et les municipalités concernées, tandis que l'OBV RPNS a souligné les efforts de ses golfs par la remise d'un certificat de reconnaissance. « Une entente de bassin versant est un contrat volontaire, sans valeur légale, qui permet de valoriser une action positive en matière de protection de l'eau », explique Sophie Gallais, directrice par intérim d'AGIR pour la Diable. « L'entente que nous signons inclut également un programme de sensibilisation des joueurs par l'intégration d'outils de sensibilisation sur la bande riveraine au terrain, comme un panneau, des affiches pour les voiturettes ainsi que des enseignes *Bande riveraine au travail*, plantées en rives », ajoute Karine Thibault, directrice générale par intérim d'Abrinord. « Les organismes de bassins versants sont heureux d'appuyer cet engagement des golfs de la MRC des Laurentides afin d'assurer la pérennité de cette richesse commune qu'est l'eau », conclut David Duchesne, directeur de l'OBV RPNS.

Les terrains de golf qui signeront une entente de bassin versant sont : Le Maître, Le Manitou, Le Diable, Le Géant, La Belle et La Bête de Mont-Tremblant; Les Ruisseaux et le Club de golf Royal Laurentien de Saint-Faustin-Lac-Carré; le Club de Golf Val-Morin; le Club de Golf Laurentien et La Vieille Ferme de Sainte-Agathe-des-Monts. Le golf Arundel et Deer Haven d'Arundel, et le golf de la Maskinonge de St-Rémi-d'Amherst recevront quant à eux un certificat de reconnaissance.

### Mise en contexte

En 2008, suite aux nombreux événements de cyanobactéries, la MRC des Laurentides adoptait un règlement (228-2008) pour mieux protéger les rives des plans et cours d'eau de son territoire. Dans le cas particulier des terrains de golf, la revégétalisation des rives sur cinq mètres, ainsi que la protection d'une bande riveraine de 10 ou 15 mètres (selon le degré d'inclinaison de la pente) pouvait sérieusement entraver la pratique du jeu. Les golfs ont témoigné de leurs inquiétudes lors de la consultation publique tenue préalablement à l'adoption du règlement susmentionné.

Le conseil des maires a donc mandaté le service de la planification du territoire de la MRC des Laurentides pour trouver une solution acceptable tant sur le plan environnemental que pour la pratique du golf. Ce service a donc entamé dès l'été 2008 un travail avec les surintendants de golfs pour préparer des ententes, lesquelles consistent à élaborer un plan de revégétalisation des rives où sont indiqués les endroits à reboiser, ainsi que ceux où la tonte de gazon est interdite (profondeur de la rive, contrôle de la hauteur des espèces, zones compensatoires, etc.). D'ici à ce que les plans s'inscrivent dans un cadre législatif municipal, s'il y a lieu, les ententes de bassin versant permettent de mettre en œuvre cette action dès maintenant. Les OBV tenaient à valoriser ce premier pas vers une gestion plus écologique d'un parcours de golf, mais restent conscients qu'il s'agit du début d'un processus évolutif, et que ces plans sont le résultat d'un processus de négociation. Il s'agit là d'un exemple de conciliation entre deux sphères du développement durable : l'environnement et l'économie.

- 30 -

Sophie Gallais, directrice par intérim d'AGIR pour la Diable  
819.681.3373 poste 1404 [info@agirpouurladiable.org](mailto:info@agirpouurladiable.org)

Karine Thibault, directrice générale par intérim d'Abrinord  
450.432.8490 [dg@abrinord.qc.ca](mailto:dg@abrinord.qc.ca)

David Duchesne, directeur général de l'OBV RPNS  
819.428.2420 [info@rpns.ca](mailto:info@rpns.ca)

Marie-Claude Paquette, responsable des communications  
MRC des Laurentides, 819.425.5555, poste 1039  
[mcpaquette@mrclaurentides.qc.ca](mailto:mcpaquette@mrclaurentides.qc.ca)